

SAINT BRIEUC AGGLOMERATION

CONSEIL D'AGGLOMERATION
Séance du jeudi 5 novembre 2009

Délibération DB 175- 2009

L'an deux mille neuf, le cinq novembre à dix-huit heures cinquante, les membres du Conseil d'Agglomération, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique, sous la présidence du Président Monsieur Michel LESAGE.

Le Secrétaire de séance est Madame Christine ORAIN.

MEMBRES PRESENTS

HILLION	Y. DORE, D. LE MEUR, A. REDOT, S. HAMON
LA MEAUGON	A. BOTHOREL
LANGUEUX	M. LESAGE, J. AUDRAIN, J. BELLEC, S. GUIGNARD
PLEDRAN	M. RAOULT, JC. ROUILLE, M. LOPIN, S. BRIEND
PLERIN	R. PEDRON, P. FAISANT, JL. COLAS, G. LE ROUX, J. KERHARDY
PLOUFRAGAN	R. MOULIN, A. QUELEN, C. ORAIN, F. LE MENEZ, P. DUVAL
PORDIC	G. GASPAILLARD, M. NOULLEZ, Y. BRIAND, M. CHEVE
SAINT-BRIEUC	B. JONCOUR, Y. MAYEUX, MC. DIOURON, B. BLEVIN, P. DELOURME, G. BLEGEAN, J. LE GAGNE, JJ. FUAN, E. SEITE, E. BOT, B. LE RUN, B. LE GONIDEC, G. ROBERT, N. LEBRETON, JG. LE BERE, M. BOVIN, M. HUBERT
SAINT-DONAN	L. KERBOEUF, L. BIDAULT
SAINT-JULIEN	C. BLANCHARD, J. LE BORGNE
TREGUEUX	J. BASSET, MA. JAFFRELOT, A. JOUAN, D. JEGOU
TREMELOIR	J. LE POTTIER
TREMUSON	G. LE GALL, M. HAMEURY
YFFINIAC	M. HINAULT, JY. LANOE, V. LAUTREDOU, M. BALLAY

MEMBRES EXCUSES

HILLION	JF. PHILIPPE
PLERIN	R. KERDRAON
PORDIC	F. LOSACH
PLOUFRAGN	A. MAHE
SAINT BRIEUC	O. RAULT, A. CROCHET, P. BOURQUARD
TREMELOIR	D. CHARLES

MEMBRES ABSENTS

LA MEAUGON	A. PORTANGUEN
PLERIN	P. QUEMERE
SAINT BRIEUC	Y. DREVES

Nombre de conseillers en exercice : 68

Nombre de présents : 59

Nombre de votants : 65

SAINT-BRIEUC AGGLOMERATION

CONSEIL D'AGGLOMERATION
Séance du jeudi 05 novembre 2009

Délibération DB 175-2009

Rapporteurs : Monsieur Gilbert GASPAILLARD et Madame Christine ORAIN

Axe 3 : Un territoire innovant et entreprenant

Axe 4 : Un territoire solidaire assurant la cohésion sociale

Objet : Politique Economie Emploi Insertion 2009 – 2015

EXPOSE DES MOTIFS

Le projet de territoire prévoit parmi ses 5 axes stratégiques de faire de Saint-Brieuc Agglomération un territoire Innovant ; entreprenant et solidaire, assurant la cohésion sociale.

Saint-Brieuc Agglomération s'engage ainsi dans une politique volontariste de développement économique qui pourra être efficacement conduite qu'à la condition d'une prise en compte du facteur humain et d'une politique forte pour l'emploi sur le territoire.

Cette politique s'appuie sur plusieurs démarches menées conjointement depuis plusieurs mois : l'étude menée par le Cabinet KATALYSE, le projet commerce, le schéma des parcs d'activité, les rencontres territoriales de l'insertion, les rencontres de l'enseignement supérieur ; autant d'éléments qui confortent la légitimité de la mise en œuvre d'un projet Economie Emploi Insertion ambitieux et qui s'inscrit totalement dans le projet de territoire adopté par le Conseil d'Agglomération du 26 février 2009 .

Le développement économique constitue l'une des compétences principales de notre Communauté d'Agglomération qui s'exerce à travers de nombreuses interventions comme l'aménagement et la gestion des parcs d'activités, la réalisation d'une « Pépinière entreprise-Maison de l'économie », le soutien à diverses actions en matière d'animation et de promotion économique.

Mais, le rôle pour Saint-Brieuc Agglomération en matière de développement économique va au delà de ce strict champ d'intervention.

Il s'exerce en effet aussi – et même principalement - à travers la réalisation de grands équipements et projets structurants, porteurs de développement parmi lesquels :

- La réalisation du Centre de congrès Equinoxe
- Le pôle nautique du Légué
- Le développement du Zoopole
- Le soutien à véhîpôle, au projet ITS, au bâtipôle etc...

Le présent rapport soumis au débat a été préparé après une large concertation au sein de nos Commissions ainsi qu'avec nos partenaires dans ce domaine que sont les Chambres Consulaires, Côtes d'Armor Développement, l'Association pour le Développement Economique du Pays de Saint-Brieuc ainsi qu'avec la Chambre Régionale de l'Economie et Sociale

Au moment où l'Agglomération briochine traverse une nouvelle période difficile, directement liée à la crise qui touche l'économie mondiale, son objectif est multiple :

➤ Il vise tout d'abord à mettre notre agglomération en situation de prendre toutes ses responsabilités pour relever le défi du développement de notre territoire et de l'emploi, au côté des autres partenaires qui sont : L'Etat, la Région, le Département mais aussi les Chambres Consulaires ,CAD22etc... »

A ce titre, la méthode du partenariat est clairement privilégiée : « *Faire ensemble et mobiliser tous les acteurs* » est la condition de la réussite lorsqu'il y a de nombreux intervenants.

➤ Son ambition est aussi de donner d'avantage de cohérence, de lisibilité et donc d'efficacité à nos multiples interventions dans ce domaine.

Cette volonté se traduira notamment à travers la création d'un « *Fonds d'Intervention Economique* » dès 2010 à hauteur de 1,5 Million € qui portera sur l'aide à la création et au développement des entreprises (y compris Cap Entreprise) – 450 000€-, le soutien à l'animation économique -150 000 €-, la reconquête des friches industrielles et les acquisitions immobilières (accueil d'entreprises) - 400 000 €-, le soutien à la R&D et aux pôles technologiques (y compris ITS) 500 000 € .

➤ Il vous propose d'inscrire désormais clairement nos interventions en matière de développement économique dans le cadre des principes du développement durable.

S'agissant de ce principe de développement durable, un des leviers important concerne naturellement et prioritairement la cohésion sociale du territoire.

Cette cohésion sociale est bien en lien avec la question du développement économique puisque celui-ci ne peut se faire sans les hommes et les femmes vivant sur notre territoire.

A ce titre, Saint-Brieuc Agglomération ne peut se désintéresser des questions de l'emploi de sa structuration et des mutations à envisager même s'il s'agit bien là d'une compétence de l'Etat.

De même, elle ne peut se désintéresser de nos concitoyens exclus du monde du travail pour des raisons bien sur économiques mais aussi pour des raisons de parcours de vie qui les ont fortement fragilisés.

Les questions relatives à l'insertion des populations doivent être inscrites dans notre projet de territoire avec une ambition forte ; les considérer comme un parcours amenant à l'emploi durable en favorisant notamment de bonnes conditions de travail durant la période qualifiée « d'insertion ».

Enfin, il s'agira aussi à travers ces différentes actions de promouvoir d'autres formes d'organisations économiques, notamment l'Economie Sociale et Solidaire.

Cette volonté se traduira notamment à travers la création d'un « *Fonds de Développement Social et Solidaire* » dès 2010 à hauteur de 650 000 € qui portera sur l'accueil des publics en insertion et la lutte contre les freins à l'emploi- 270 000€, le soutien à l'économie et à l'innovation sociale et solidaire (dont un PPI de soutien aux projets immobiliers de 1,5 Million € sur 6 ans) 380 000€.

Pour ce faire nous vous proposons de doter Saint-Brieuc Agglomération d'un programme opérationnel dont les grands axes se présentent comme suit et dont le détail est annexé pour débat et enrichissement à la présente délibération.

CHAPITRE I :

Initier et accompagner un développement économique harmonieux et équilibré de l'agglomération

Axe 1 : Réaliser un aménagement économique équilibré, harmonieux et durable

- Actualiser le « schéma d'orientation stratégique des parcs d'activités » réalisé en 2007, expression d'une démarche volontariste de gestion du foncier et de l'immobilier économique existant et de l'affirmation d'un aménagement raisonné, concerté et durable
- Mettre en œuvre un maillage commercial équilibré et respectueux du développement durable dans le cadre d'une nouvelle charte d'urbanisme commercial

Axe 2 : Renforcer l'attractivité et optimiser l'animation économique

- Observer le territoire pour anticiper ses mutations
- Maintenir un lien permanent avec le monde de l'entreprise
- Favoriser la promotion des savoirs-faires des entreprises de l'agglomération
- Mobiliser le territoire et ses acteurs : Organisation de rencontres territoriales et mise en œuvre de partenariats

Axe 3 : Soutenir la création, la reprise et le développement des entreprises

- Détecter les projets pour mieux les accompagner
- Accompagner l'entreprise dans sa phase de création
- Donner l'envie d'entreprendre sur l'agglomération en soutenant activement la création d'entreprise
- Créer les conditions d'un développement des entreprises, porteur d'emplois

Axe 4 : Accompagner la recherche, l'innovation et développer la fonction technopolitaine

- Renforcer et décroiser l'enseignement supérieur
- Développer et conforter la recherche et le développement
- Susciter et encourager toutes les formes d'innovation dans les entreprises
- Conforter les pôles de compétences existants et en devenir vers un vaste technopôle multi compétences

Un fonds d'Intervention Economique transversal à ces quatre axes sera institué et pérennisé. Il constituera le socle financier annuel de la politique de Saint-Brieuc Agglomération sur les volets, création, développement, innovation, animation économique.

CHAPITRE II :

Agir pour l'emploi de tous

Axe 1 : Accueil- Information – Orientation – Accompagnement des publics

- Accueillir au sein de l'espace Ressources, au cœur de l'Espace Initiatives Emploi
- Accueillir au sein de la Cité des Métiers : Forum des Savoirs
- Répondre aux demandes du public jeune en soutenant la Mission Locale
- Optimiser l'accueil individuel de proximité, dans les communes
- Conforter l'accueil individuel de proximité, dans les quartiers sensibles
- Renforcer les actions d'accompagnement des publics, notamment dans les quartiers prioritaires
- Communiquer et Informer sur internet

Axe 2 : Lutter contre les freins à l'emploi

- La question de la mobilité sur notre territoire
- La question de la prise en charge des enfants
- La question de la maîtrise des savoirs en direction des populations adultes salariées ou non
- Agir en faveur de l'emploi pour les personnes en situation de handicap
- Lutter contre les discriminations

Axe 3 : Soutenir l'économie sociale et solidaire

- Accompagner les coopératives d'activités et d'emploi
- Soutenir les Structures d'Insertion par l'Activité Economique
- Conforter l'accompagnement des structures d'utilité sociale par le recours au Dispositif Local d'Accompagnement
- Mener des actions transversales de l'ESS

Axe 4 : Accompagner les éventuels embauches de contrats aidés dans le cadre de projets innovants liés notamment au renforcement du lien social

- Réserver des heures de travail pour les personnes en insertion dans les marchés publics
- Soutenir les démarches de création / reprise d'entreprises par des personnes en insertion
- Accompagner les éventuelles embauches en contrats aidés dans le cadre de projets innovants liés notamment au renforcement du lien social.

Axe 5 : Renforcer le partenariat et la coordination sur le territoire

- Développer la coordination entre les acteurs
- Connaître et répondre aux évolutions socio-économiques du territoire

Un fonds de Développement Social et Solidaire sera institué et pérennisé. Il constituera le socle financier annuel de la politique de Saint-Brieuc Agglomération sur les volets de l'emploi, de l'insertion et d'économie sociale et solidaire.

L'objectif est de préserver l'emploi et le tissu économique qui font la richesse du territoire, de fédérer les énergies, susciter des initiatives pour améliorer et diversifier l'offre d'insertion et d'emploi et permettre aux hommes et aux femmes qui contribuent à cette richesse de s'insérer durablement dans un environnement de qualité.

Il vous est proposé, si ces dispositions recueillent votre agrément, de bien vouloir adopter la délibération suivante

DELIBERATION

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5216-5, paragraphe 3 ;

VU l'avis favorable émis par la Commission Développement Economique, Tourisme et Commerce du 22 octobre 2009 ;

VU l'avis émis par la Commission Solidarité et Politiques Urbaines du 15 octobre 2009 ;

Le Bureau saisi en date du 22 octobre 2009

APRES EN AVOIR DELIBERE

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

Par :

Présents : 59	Pouvoirs : 6	Total : 65	Exprimés : 65
Voix Pour : 65	Voix Contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0

PREND acte du rapport d'étapes proposant les grands axes de la politique Economie Emploi Insertion 2009 – 2015 de l'Agglomération de Saint-Brieuc tels que présentés dans le document ci-annexé,

DECIDE d'ores et déjà de constituer en 2010 un fonds d'Intervention Economique sur les volets création et développement d'entreprise, animation économique, reconquête de friches industrielles et acquisitions immobilières, R&D et pôles technologiques et un fond de Développement Social sur les volets de l'emploi, de l'insertion et de l'économie sociale et solidaire

DECIDE d'adopter définitivement la Politique Economie Emploi Insertion au printemps 2010, à l'issue de la phase d'enrichissement du présent document,

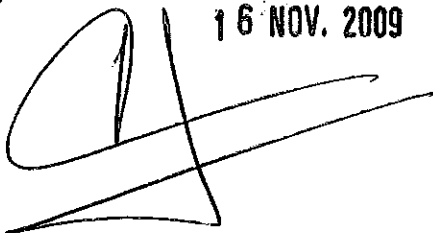
DECIDE d'inscrire aux budgets successifs 2010 à 2015 les crédits nécessaires à la mise en œuvre de cette politique.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture
le

16 NOV. 2009

Et de l'affichage effectué le
Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général des Services
Jean-Paul HUBY

16 NOV. 2009



P/o le Président,
Et par délégation,
La 1^{ère} Vice-Présidente,



Armelle BOTHOREL

